



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Décision modificative de l'EPRD 2024

Le Conseil,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles et notamment les articles R. 123-39 et suivants,

Vu le CPOM 2023-2027 approuvé par le Conseil le 23 juin 2023,

Vu l'annexe 1 bis présentant les comptes de résultats et le plan pluriannuel global financement de l'EPRD modificatif des EHPAD et du CAJ les Balkans du CASVP,

Vu le mémoire présenté par la Directrice générale pour l'EPRD modificatif des EHPAD et CAJ les Balkans du CASVP pour l'exercice 2024,

Délibère

Article 1 : Le montant des charges et des produits des comptes de résultats de l'EPRD 2024 modifié des EHPAD et du CAJ sont les suivantes :

	EPRD 2024	Décision modificative	EPRD 2024 modifié
Charges	139 630 490 €	3 380 890 €	143 011 380 €
Produits	138 201 980 €	410 940 €	138 612 920 €

Article 2 : Le résultat l'EPRD 2024 modifié est déficitaire de 4 398 459 €

Article 3 : Section d'investissement des EHPAD et du CAJ

Dépenses

BP initial	DM1	DM2	EPRD modifié
11 545 100 €	500 000 €	- 1 500 000 €	10 545 100 €

Recettes

BP initial	DM1	DM2	EPRD modifié
14 571 191 €		590 000 €	15 161 191 €

Résultats

Dépenses		Recettes	
Total des dépenses de l'exercice	10,54 M€	Total des recettes de l'exercice	15,16 M€
Résultat de la section d'investissement		+ 4,62 M€	

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 075-267500049-20241014-CA_2024_10_04B-DE

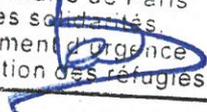


Article 4 : le résultat de la section d'investissement de l'EPRD 2024 modifié des EHPAD et du CAJ est excédentaire de 4 161 091 €

P/b La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

Le Directeur Adjoint des Solidarités


Jeanne SEBAN
Jim BOSSARD

P/la Présidente
du Conseil d'Administration
Léa FILOCHE
Adjointe à la Maire de Paris
chargée des solidarités,
de l'hébergement d'urgence
et de la protection des réfugiés

Léa FILOCHE